Fédération CGT
de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY
DGOS

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 21 octobre 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national complémentaire pour le **5 Novembre 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Dans le cadre de l'appel national du 5 novembre 2026, les salarié.es portent la revendication de voir s'ouvrir de réelles négociations sur ces points et l'inscription du financement de nos revendications dans le PLF et PLFSS 2027.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent dans le cadre du préavis national journalier posant les revendications :

- **Augmentation générale des salaires à partir du SMIC à 2 200€**
- **Création massive d'emplois**
- **Retrait du PLF et PLFSS**
- **Arrêt des violences policières et répressions syndicales**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Barbara FILHOL,
Secrétaire générale

Case 538 - 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
Site internet : http://www.sante.cgt.fr/ **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr